

Diversités et Citoyennetés

***Roms : minorité
oubliée d'Europe?***

La Lettre de l'IRFAM – n° 33 – 2013





Institut de Recherche, Action et Formation sur les Migrations

17 Rue Agimont
B-4000 Liège
T. 04-221 49 89
F. 04-221 49 87
info@irfam.org
www.irfam.org



Edito. Roms : enjeux et réalités	Patricia Alen	3
Quel droit d'asile pour les Roms en Europe ?	Caroline Intrand	5
Les Roms, chroniques d'une intégration impensée. Interview d'Ahmed Ahkim, directeur du CMGVW	Patricia Alen	8
Migration des Roms dans les médias des pays d'accueil et d'origine	Calin Rus	11
Fondation Menuhin : reconnaître la richesse culturelle rom	Marianne Poncelet	15
Éducation des enfants roms : défis et réponses	Pascale Charhon	17
Accès et régularité à l'école maternelle en milieu rural en Roumanie : rôle des incitants alimentaires	Aude Harou	20
Roms en Turquie : insertion et participation	Altay Manço	23
Stratégies d'insertion socioprofessionnelle d'un groupe de jeunes roms du quartier Saint-Léonard	Maxime Amoranitis et Patricia Alen	26
Et pourquoi pas ? Un projet de coopération entre jeunes issus ou non de communautés roms et Gens du Voyage en Belgique francophone	Julie Godfroid et Kévin Haddad	29

Crédits photo :

Laurent Gélise (1, 27, 29, 31), Ural Manço (2, 3, 5), John McConnico (17, 20, 23), Mihai Rosoriu (11), CMGVW (8), IFYM (14, 16)



Édito. Roms : enjeux et réalités

Patricia Alen, IRFAM

« Je suis venu pour faire un plan de développement pour mon association, pour donner un modèle à ma communauté, et la réunion a servi à organiser un colloque pour former les intervenants sociaux à mieux intégrer les populations roms... »

**Responsable associatif rom
(Liège, 2011)**

Alors qu'ils représentent la plus grande minorité ethnique d'Europe (entre dix et douze millions dans l'UE), dont 80 % de sédentaires, les membres de la communauté rom restent paradoxalement très méconnus. Tantôt assimilés à des « Gitans », à des « Manouches » ou à des « Tsiganes » ou encore qualifiés de « nomades » ou de « Gens du Voyage », ceux que l'on regroupe souvent, à tort, sous les mêmes vocables ne sont pourtant pas toujours issus des mêmes réalités culturelles et sociohistoriques.

Ainsi, sur base de cette confusion identitaire, mais aussi de la singularité de leur mode de vie, les Roms — terme générique utilisé par le Conseil de l'Europe — font encore l'objet de nombreux préjugés et stéréotypes inspirés principalement par la peur. Taxés de « voleurs » par les uns, de « mendiants » par les autres, ceux-ci sont, pour la plupart, venus chercher refuge en Europe occidentale, depuis le début des années 90 (réunification européenne), pour fuir des conditions de vie précaires liées aux discriminations et persécutions dont ils sont victimes en Europe centrale et de l'Est.

Or, malgré ces réalités complexes, voire tragiques, les Roms sont soumis à un acharnement de la part des gouvernements à l'Ouest comme à l'Est. À l'heure où l'Europe s'érige en forteresse face aux flux migratoires et où la crise économique alimente les discours racistes et xénophobes, ceux-ci sont plus que jamais la cible de nouvelles mesures sécuritaires au sein de l'Union européenne. Et pourtant, cette dernière ne devrait-elle pas être garante de la démocratie et des Droits de l'Homme ?

De son côté, la Belgique ne réserve pas un meilleur sort à cette population. Tandis qu'en décembre dernier elle devait rendre à la Commission européenne son plan stratégique d'intégration des Roms et qu'un groupe de travail réunissant des acteurs de la société civile avait été mandaté dans ce cadre par la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale (mars 2011), aucune mesure concrète ne semble encore voir le jour.

En lien avec les stigmatisations tenaces qui caractérisent les Roms, sans doute plus que tout autre type de réfugiés, face aux procédures de plus en plus restrictives visant les ressortissants des pays d'où ils sont originaires, et en rapport aux incohérences d'un système d'intégration peu ou mal pensé, il nous a semblé opportun de pointer un certain nombre de questions, d'une part, et, d'autre part, de s'attarder sur des pratiques ou des pistes d'actions mises en place sur le plan local, national et international en faveur de cette communauté.

Coïncidant avec la *Journée Internationale des Roms (8 avril)*, la première partie de notre réflexion porte sur les politiques d'accueil et d'intégration des Roms en Belgique. À travers le regard de deux associations qui avaient participé au groupe de travail évoqué plus haut (CIRE, Coordination Initiatives Réfugiés Etrangers, et CMGVW, Centre de Médiation des Gens de Voyage en Wallonie), nous analyserons d'abord la façon dont l'État fédéral a, en 2012, introduit dans le droit la notion de « pays d'origine sûrs », et par conséquent a limité la venue des ressortissants des Balkans. Ensuite, nous verrons comment, à partir de témoignages de familles roms et de travailleurs sociaux, le livre *Les Roms, chroniques d'une intégration impensée* tente de comprendre les dynamiques contradictoires dans lesquelles sont entraînés les membres de cette communauté et dégage des pistes pour intervenants sociaux.

Le deuxième volet de ce numéro se focalise sur l'image de ce groupe minoritaire, mais aussi sur les stéréotypes qui en découlent. Il s'agira d'abord d'apporter un éclairage sur la façon dont leur migration est reflétée dans les médias des pays d'accueil et d'origine, pour ensuite se pencher sur la pertinence de programmes mis en place à travers l'Europe par la Fondation Internationale Yehudi Menuhin afin de valoriser les richesses culturelles de ce peuple.

La lutte contre les discriminations scolaires des Roms constitue un des enjeux prioritaires au niveau européen, c'est pourquoi l'avant-dernière partie y est consacrée. Un exposé du cadre de référence européen en la matière et de son contexte introduira le sujet. Tandis que la présentation du programme de l'ONG OvidiuRo (Roumanie) offrira une illustration de ce qui existe en termes de « bonnes pratiques ».

Enfin, nous clôturons par deux exemples d'intégration au niveau local (quartier Saint-Léonard à Liège). L'un porte sur les stratégies d'insertion socioprofessionnelle d'un groupe de jeunes roms ; l'autre sur un projet pilote de coopération entre jeunes issus ou non des communautés roms et Gens du Voyage, une initiative portée par EPTO (European Peer Training Organisation).



Quel droit d'asile pour les Roms en Europe ?

Caroline Intrand, CIRE

Le droit d'asile a été créé pour que les États démocratiques puissent octroyer une protection à des personnes qui subissent des persécutions dans leur pays d'origine. À la base de ce droit fondamental, la reconnaissance que certains régimes dans le monde ne protègent pas, ou pire, persécutent leurs ressortissants. La définition de la qualité de réfugié fait l'objet de nombreuses interprétations qui diffèrent d'un État à un autre et ce droit est en mouvement constant. Et depuis plusieurs décennies en Europe occidentale ce droit est amoindri par la « nécessité » de la gestion des flux migratoires.

Européens et demandeurs d'asile

L'émergence de la notion de « pays d'origine sûrs » dans les années 90, qui prend comme présupposé qu'il n'y a pas de persécutions dans les États démocratiques est un exemple de mesure visant à gérer les flux migratoires affaiblissant le droit d'asile. Appliquée de façon généralisée par les États européens, cette notion entraîne le fait qu'il est difficile, voire impossible, de déposer une demande d'asile dans un autre État membre lorsque l'on est soi-même un ressortissant européen et qu'aucune protection n'est accordée aux Européens au sein de cet espace.

Et pourtant, chaque année des demandes d'asile sont déposées par des ressortissants slovaques, tchèques ou roumains, d'origine rom pour la plupart, dans d'autres pays européens. Les conditions de vie de la minorité rom dans ces États sont particulièrement choquantes, car la discrimination, bien ancrée, persiste. Couplées à une montée en puissance des mouvements néonazis, les Roms doivent faire face à des situations qui vont bien au-delà de la seule précarité. S'ils prennent le chemin de l'exil, c'est bien pour échapper à cela. Mais en Belgique, s'ils peuvent introduire une demande, aucun d'entre eux n'obtient de protection. Lorsque ces mêmes personnes demandent une protection au Canada, le taux de reconnaissance est élevé : 40 % de reconnaissance de ressortissants tchèques en 2010.

Grâce à la Cour Européenne des Droits de l'Homme cependant, la notion de « pays d'origine sûr » à l'intérieur de l'espace européen est en train d'évoluer. Dans l'arrêt MSS contre Belgique (21 janvier 2011), la cour renverse l'idée que la présomption de sûreté d'un pays est irréfragable. En l'occurrence le pays en question était la Grèce et la Cour a estimé qu'il revenait précisément aux autorités belges qui allaient renvoyer un demandeur d'asile vers la Grèce, devant la situation telle que décrite de ne pas se contenter de présumer que le requérant recevrait un traitement conforme aux exigences de la Convention, mais au contraire de s'enquérir, au préalable, de la manière dont les autorités grecques appliquaient la législation en matière d'asile. De même, se basant sur les différents rapports établis par ses organes sur le respect des droits humains dans les différents pays membres, le Conseil de l'Europe a demandé à ce que l'Union européenne réévalue la présomption de sûreté au sein même de l'Union. Un espoir pour les Roms migrants ?

Ressortissants des Balkans et demandeurs d'asile

La notion de pays sûrs a été étendue à d'autres pays d'origine, hors de l'Europe, et introduite dans la législation européenne en 2005, dans la directive « Procédures ». La Belgique l'a faite sienne en 2012. L'idée est de dresser une liste de pays dont les ressortissants ne seront pas soumis aux mêmes règles de procédure que les autres lorsqu'ils demanderont l'asile parce qu'il y aura une sorte de « présomption de fraude » dans la mesure où ces pays d'origine seront considérés comme sûrs. La procédure est plus rapide, plus expéditive. En Belgique, si les personnes passent le niveau de la recevabilité, ils ont cependant des droits de recours affaiblis contre une décision de refus.

Sur la liste belge des pays d'origine sûrs figurent l'ensemble des pays des Balkans pour lesquels l'Union européenne a concédé une levée de l'obligation de visa en 2009-2010. Parmi celles et ceux, originaires des Balkans qui ont rejoint l'Europe de l'Ouest (principalement l'Allemagne, la Suède et la Belgique) et déposé une demande d'asile, se trouvent de nombreuses personnes issues de la minorité rom. Les Roms représenteraient environ 50 % des personnes originaires des Balkans en Belgique.

Sont-ils venus par opportunisme économique comme le suggère la qualification de « faux demandeurs d'asile » qui leur a été accolée très rapidement par les Européens et les autorités de leur propre pays ?

En Belgique, le taux de reconnaissance du statut de réfugié en 2012 est malgré tout élevé pour les ressortissants des Balkans pour des pays supposés être sûrs : 11 % pour l'Albanie (dans le *top ten* des reconnaissances !), 6 % pour la Serbie, 5 % pour le Kosovo. Ces taux prouvent qu'il y a des besoins de protection et que la présomption ne peut être irréfragable.

Les conditions dans lesquelles vit cette minorité dans ces pays sont largement documentées par les ONG et les organisations internationales : il n'y a aucun doute que la situation est alarmante et ne va qu'en empirant. Par exemple, la minorité rom en Serbie est victime de discriminations à tous les niveaux (emploi, scolarité, logement, santé) ce qui entraîne une grande précarité. Parallèlement, elle fait l'objet d'attaques racistes commises par la population majoritaire qui restent bien souvent impunies. Ces faits sont reconnus par le Conseil de l'Europe.

Le Conseil du contentieux des étrangers — l'instance belge de recours en cas de refus d'une demande d'asile — rappelle dans plusieurs décisions que « *le seul fait d'appartenir à la minorité rom de Serbie ne suffit pas actuellement pour justifier l'octroi d'une protection internationale. Toutefois, ce constat n'implique nullement qu'aucun membre de cette communauté ne pourrait établir qu'il a des raisons personnelles de craindre d'être exposé à des persécutions au sens de la Convention de Genève. Il ressort au contraire des informations produites que la situation de la communauté rom demeure préoccupante. Il s'en déduit qu'une prudence particulière s'impose aux instances d'asile saisies d'une demande émanant de ressortissants serbes d'origine rom* ».

L'afflux de demandeurs d'asile, en particulier issus de la minorité rom sédentaire en Serbie, aurait pu être interprété non pas comme une tentative « d'abuser » du système d'asile, mais plutôt d'en faire simplement usage. Face à un climat de menaces constantes à caractère racial, nous sommes donc à la lisière de persécutions au sens de la Convention de Genève. Et bien loin d'un pays sûr.

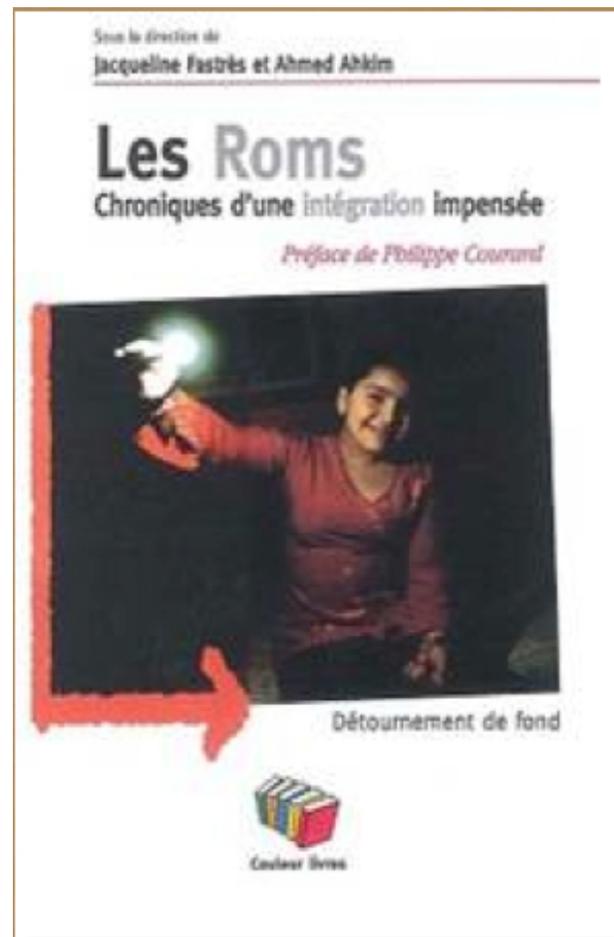
Cette procédure de « pays d'origine sûrs » s'inscrit dans une volonté affichée de limiter la venue des ressortissants des pays des Balkans qui ont acquis la liberté de circulation sans visa. Celle-ci s'accompagne d'un dispositif plus large encore. Du côté belge, des missions de « dissuasion » sont organisées depuis 2010 avec pour objectif d'expliquer aux candidats à l'exil avant leur départ qu'ils n'ont aucune chance d'obtenir une protection. Parallèlement, les pays des Balkans ont reçu des pressions politiques et des menaces de sanctions par l'Union européenne et les États membres. L'ombre du rétablissement de l'obligation de visa pèse sur eux s'ils ne prennent pas de mesures pour limiter « l'afflux massif » de demandeurs d'asile... Tout cela a eu un impact non négligeable sur les États visés. Sous pressions européennes, la Serbie a mis en place des contrôles à la sortie du territoire avec pour ordre d'arrêter toute personne qui ressemblerait à un « faux demandeur d'asile ». La police aux frontières pratiquerait donc un profilage pour le compte des États européens en évaluant elle-même la qualité des demandeurs d'asile. Un non-sens parfait au regard de la notion de protection internationale. La Serbie a également annoncé sa volonté de confisquer les passeports des demandeurs d'asile déboutés, violant ainsi le droit fondamental de chaque individu à « quitter tout pays y compris le sien », issu de l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Macédoine a déjà adopté et mis en application une telle mesure.

La Belgique a adopté, comme le reste des pays membres de l'Union européenne, cette logique de contrôle des flux migratoires, au risque de manquer à ses obligations internationales en matière de protection des droits humains. Outre la menace sur le droit d'asile (l'article 3 de la Convention de Genève prévoit une application de ses dispositions sans discrimination quant au pays d'origine), la crainte d'un « afflux massif » justifie des mesures par les États d'origine qui entraînent des violations d'autres garanties fondamentales par les pays d'origine, et ce, loin des regards de l'opinion publique belge.

Dissuader les demandeurs d'asile serbes de venir en Belgique, sous prétexte qu'ils ne sont « que » des migrants économiques et qu'ils n'obtiendront pas de protection, c'est nier les persécutions dont sont victimes les minorités en Serbie. Et c'est tout simplement mettre en péril le droit d'asile, un droit qui reste pourtant fondamental pour nos démocraties.

Les Roms, chroniques d'une intégration impensée

Ahmed Ahkim et Jacqueline Fastrès, Couleur Livre, 2012



Parler de tragédie pour décrire l'évolution de la population rom depuis le début des années 1990 est presque un euphémisme. Les situations dramatiques succédant aux récits désespérés, se dégage progressivement l'image d'une population confrontée à des obstacles généralement évoqués de manière isolée de sorte que la tragédie des Roms apparaît comme une fatalité quasi naturelle. Or, la lecture de ces obstacles doit être globale pour ne pas être biaisée car cette population est plus que d'autres soumise à des épreuves liées à la

situation administrative, sociale, culturelle... Ce livre aborde les difficultés spécifiques que les travailleurs sociaux rencontrent avec ces familles roms. Il tente de les comprendre et explore des pistes pour éviter les pièges tant de fois décriés. Loin d'être une description de plus des « calamités » frappant les Roms en Europe, ce livre est essentiel pour s'informer sur et comprendre les dynamiques, parfois contradictoires, dans lesquelles évoluent les Roms. Des pistes de travail clôturent cet ouvrage qui se veut sans concession, mais résolument tourné vers le futur et le changement.

Les Roms, chroniques d'une intégration impensée

Interview d'Ahmed Ahkim, directeur
du Centre de Médiation des Gens
du Voyage et des Roms en Wallonie

Patricia Alen

Loin d'être un état des lieux de plus des situations dramatiques vécues par les Roms, ce livre, coordonné par Ahmed Akim et Jacqueline Fastrès, tente de comprendre les dynamiques contradictoires dans lesquelles sont souvent entraînés les membres de cette communauté. Son originalité réside dans son découpage en « chroniques » reliées entre elles sur le mode de la concaténation. Celles-ci sont rédigées à partir de paroles de familles roms d'une part, et, d'autre part, de services sociaux intervenant auprès de cette population. Ces chroniques explorent trois aspects (historiques et politiques, juridiques, sociaux) du parcours des Roms, à partir desquels les auteurs tentent de comprendre les difficultés auxquelles sont confrontés les travailleurs sociaux et proposent des pistes d'intervention en guise de conclusion.

En tant que centre de médiation, vous vous situez avant tout dans une démarche d'accompagnement social et politique. Comment est née l'idée de ces chroniques sur les Roms ?

C'est une population à propos de laquelle nous sommes tous traversés par des idées, des images, des représentations... ou sur laquelle nous avons tous quelque chose à dire. Et paradoxalement, nous avons peu d'expérience avec eux. Si ce n'est qu'à travers l'image d'Épinal de la mère qui mendie ou du laveur de vitres installé aux carrefours... Le CMGVW avait été interpellé à plusieurs reprises pour mener des recherches sur les Roms, autour de dimensions spécifiques telles que la mendicité et la scolarité des enfants. Or, en tant que centre de médiation, il est important de ne pas avoir de raisonnement a priori, mais de partir des acteurs eux-mêmes. Le Centre ne se voyait donc pas mener une recherche-action partant de questions aussi réductrices que celles-là. Il a décidé de s'engager avec ses moyens, en trouvant des partenaires comme J. Fastrès (coordinatrice du département recherche RTA, téléformation) qui a fourni un travail exceptionnel pour diriger une recherche-action qui ne partirait d'aucun a priori. Cette recherche s'est déroulée sur un an. Cette durée comprend le contact avec les familles à leur demande et basé sur la démarche du Centre de médiation au quotidien. L'objet était donc de partir de la parole des familles roms et de celle des services et des associations intervenant auprès de celles-ci. La démarche ne se voulait pas exhaustive, mais nous souhaitions nous situer dans une approche qualitative, d'une part, et, d'autre part, que les « focus groups » soient représentatifs de l'ensemble de la CFWB. Quant à la méthode, nous avons un canevas très ouvert. À partir des paroles, les questions se sont dessinées et précisées. C'était une première, car jusque-là aucune association, aucun centre de recherche n'avaient abordé la question des Roms sous cet angle en Belgique.

Le livre est sorti en juin 2012, quel accueil lui a réservé votre équipe, le public et en particulier les intervenants sociaux ?

En effet, si la recherche a été menée en 2009, sa publication aux Editions Couleur livres a eu lieu en 2012. Entre temps, les résultats ont été mis à jour, notamment concernant la procédure d'asile qui évolue constamment. La première chose qui nous a frappés est le fait que l'aperçu que nous avons eu à travers les témoignages des familles roms a été confirmé par les travailleurs sociaux, notamment concernant les éléments de vécu de la population rom en Belgique. Deuxièmement, les questions de mendicité et de scolarité étaient quasi absentes des propos des uns et des autres. La recherche a mis le doigt sur les difficultés principales et a permis de dégager les grandes dynamiques dans lesquelles sont embarquées les familles roms. À l'issue de celle-ci, les

tourbillons et situations de stigmates vécus par les Roms ont évoqué à nos yeux le mythe grec de Charybde et Sylla... Les résultats de l'analyse ont permis à l'équipe d'accéder à des codes de lecture de différentes situations, de nourrir le travail, d'offrir une grille d'analyse de cas soumis par des intervenants sociaux... Ce qu'on demande à une théorie est d'être pratique. Avoir une connaissance du contexte historique, juridique et politique en lien avec le vécu de cette communauté offre des clés de compréhension aux travailleurs sociaux. En outre, cette recherche humanise les Roms. On ne les voit plus comme des Roms, mais comme des familles, des hommes, des femmes qui cherchent ce que tout un chacun cherche.

Le livre est-il perçu et/ou utilisé comme un outil et avec quel(s) impact(s) sur la démarche professionnelle des travailleurs sociaux ?

Nous organisons régulièrement des suivis, accompagnements et coaching d'équipes avec des travailleurs sociaux lors desquels ils sont confrontés aux résultats de cette analyse. Les conseils concrets qui leur sont donnés se révèlent à court terme ou moyen terme justes et efficaces. La deuxième chose qui perturbe au début c'est qu'il s'agit d'une analyse différente de ce qu'on lit habituellement au sujet des Roms. Il faut prendre le temps, accepter que la réalité soit complexe et nuancée. Les travailleurs sociaux sont aussi des citoyens, des hommes, des femmes traversés par les images et les représentations dominantes. Dans un premier temps, reconnaître que nous sommes parcourus par des représentations qui sont fausses est un élément qui va permettre d'améliorer sa pratique. Cette prise de conscience est très importante dans le travail d'aide, d'accompagnement et d'insertion que nous sommes amenés à faire avec les Roms. Quand nous reconnaissons cela, nous avons plus de facilités à admettre les représentations que des collègues ou d'autres citoyens ont à l'égard de cette population et ainsi à comprendre les obstacles auxquels elle est confrontée.

Quels sont ces obstacles ? Quelles sont les pistes qui se dégagent de votre démarche pour y faire face ?

Le premier obstacle du travailleur social est de se trouver devant un paquet de nœuds. Face à ce constat, il se demande ce qui est le plus urgent ? Le travail ou le permis séjour ? Le logement ou la scolarité des enfants ? Un autre aspect auquel les travailleurs sociaux ne sont pas préparés est la nécessité d'apporter une aide concrète, réelle et quasi physique. Ce qui est compliqué, car parfois en contradiction avec les méthodes de travail social qui prônent l'encouragement à l'autonomie. Or, les obstacles pour qu'une famille rom ait une place dans notre société sont tels qu'il leur est impossible d'accéder à un minimum de droits.

Ce que nous citoyens belges ne sommes pas capable de faire, nous le demandons à des familles qui vivent dans la précarité extrême. Nous avons des retours réguliers de travailleurs sociaux qui se sont approprié l'outil et sont parfois allés jusqu'à adapter leur manière de travailler (exemple : mettre son ordinateur à disposition pour chercher un logement...). Car on se situe plus dans une démarche au jour le jour telle que celle qu'on applique avec les SDF. Même si cela va à l'encontre de certains principes, il s'agit d'être concentré dans l'ici et maintenant. Les priorités et les difficultés sont telles qu'il faut faire confiance aux gens et les laisser décider de l'ordre dans lequel il faut traiter celles-ci. Chacun ayant ses limites et ses priorités. L'idée que nous sommes au service des personnes est fondamentale. Dans ce sens, les familles roms apportent un plus, car elles renvoient à l'idée que la communication n'est possible que si le travailleur social se met réellement au service des personnes qu'il accompagne. Elles l'obligent donc à changer de regard. Ainsi, les limites ou faiblesses ne sont pas imputées aux personnes elles-mêmes, mais à nous et au cadre législatif ou aux moyens insuffisants. L'analyse au niveau macro proposée dans le livre permet de comprendre que les tensions trouvent parfois leur source dans des dynamiques historiques, politiques ou sociales sur lesquelles nous n'avons pas prise. Cette idée soulage et déculpabilise le travailleur social, car tout est une question d'approche et pas uniquement de moyens.

La question des Roms est plus que jamais à l'agenda politique que ce soit sur le plan régional, national (groupe de travail, stratégie nationale pour l'intégration des Roms, etc.) ou européen. Sentez-vous des effets tangibles de ces politiques publiques ? Quel lien entre celles-ci et les réalités auxquelles sont confrontés les travailleurs sociaux, réalités que vous évoquez d'ailleurs dans votre livre ?

Malheureusement cela ressemble plus à un effet d'annonce qu'à une amorce de solutions réelles. Il faut savoir que le groupe de travail à l'origine de cette stratégie au niveau fédéral s'appelait « Roms migrants d'Europe centrale et orientale ». Dès le départ, le CMGVW a contribué largement à la mise en place et au fonctionnement de celui-ci. Néanmoins, rapidement, sous la pression de la Commission européenne, le groupe s'est transformé en un groupe « Stratégie nationale d'intégration des Roms » concernant les Roms et les Gens du Voyage, ce qui a semé la confusion et a ajouté une couche aux stigmates déjà présents. Cette confusion a entaché la stratégie qui va être proposée puisque l'utilisation de ce terme générique risque de la rendre illisible et va contribuer à renforcer l'idée que les Roms sont des nomades et des Gens du Voyage, des étrangers qu'il faut intégrer. Avec pour conséquence le fait qu'aux yeux des gens, ce qu'ils vivent en terme d'exclusion sur le plan social, économique et éducatif est légitimé par cette dimension nomade. Or, dès le début, le CMGVW a insisté sur l'idée d'une définition administrative du groupe auquel s'adresse la stratégie d'intégration des Roms. Ceux-ci ont tous une nationalité, un statut particulier en termes de droit de séjour, d'accès au marché de l'emploi, etc. Faire de l'intégration un problème culturel est un non-sens et totalement inefficace sur le terrain. Nous avons à ce titre interpellé Mme De Block, Secrétaire d'État à l'Intégration sur la stratégie proposée. Pour l'heure, le groupe de travail ne se réunit plus. Par contre, au niveau belge et européen, les mesures visant à limiter l'accès au territoire des personnes en provenance des Balkans se sont renforcées et multipliées, notamment au travers du dispositif dit « de liste de pays sûrs ». Pays d'où sont originaires les Roms !



Migration des Roms dans les médias des pays d'accueil et d'origine

Calin Rus,
Institut Interculturel de Timisoara

Des organisations partenaires de plusieurs pays européens (Espagne, Estonie, France, Italie, Portugal et Roumanie) se sont engagées entre octobre 2011 et janvier 2013 dans des démarches parallèles comprenant l'analyse de la façon dont les médias présentent différents groupes minoritaires. Cette activité a fait partie d'un projet financé par la Commission européenne, intitulé « Autrement dit » visant la mise en place d'un réseau d'observatoires contre la discrimination dans les médias et pour la déconstruction des stéréotypes.

Le projet comprend plusieurs aspects innovants et a eu comme point de départ l'expérience de l'association *Articolo 3* de Mantova, en Italie, ainsi que les expériences similaires d'autres partenaires, dont l'Institut Interculturel de Timisoara, en Roumanie. Un premier élément d'innovation est que le projet ne s'est pas limité à une analyse quantitative, ni même à l'analyse de contenu par des spécialistes des articles faisant référence aux groupes minoritaires. Les deux ont été faits, résultant une classification des articles identifiés en « corrects » ou « incorrects », mais cela dans le cadre de groupes mixtes incluant, à côté de spécialistes, des personnes appartenant aux groupes minoritaires visés. Un autre élément d'innovation important est le fait de ne pas se limiter à l'identification des articles problématiques et de les dénoncer. Certains de ces articles problématiques ont été, chaque mois, soumis à une analyse en profondeur pour mettre en évidence les raisons pour lesquelles un article a été catégorisé comme incorrect. Dans plusieurs cas, ces articles ont fait l'objet de débats dans le cadre de réunions publiques ou ont été reformulés par le groupe pour les mettre en accord avec les normes déontologiques et avec les principes du journalisme éthique et ensuite communiqués aux rédactions qui les ont publiés dans la formule incorrecte.

Il n'a pas été une surprise de constater que dans tous les pays impliqués, sauf l'Estonie, les résultats montrent que les articles visant les Roms occupent une place très importante, voire la première place. Les médias de France, d'Italie, d'Espagne ou du Portugal font référence quasi exclusivement aux Roms migrants des pays de l'Europe centrale, orientale ou du sud-est, tandis que dans le cas de la Roumanie les articles visent les Roms locaux, reconnus comme une minorité nationale, ainsi que les Roms de Roumanie qui vivent dans d'autres pays.

Une majorité des articles sur les Roms identifiés ont été catégorisés comme « incorrects » (le plus fréquemment en Italie, France et Roumanie). Ces articles s'étalent entre ceux qui ne font que reproduire des stéréotypes et ceux qui sont proches de l'incitation à la haine. Par exemple, en Italie, parmi les 540 articles analysés faisant référence aux Roms, plus de 56 % (304) présentent les Roms de façon incorrecte, incomplète, ou stéréotypée, avec 5 % incitant à la haine. En Roumanie, 2100 articles visant les Roms ont été identifiés et 1299 (62 %) ont été des articles négatifs, incorrects.

L'analyse de ces articles a envisagé différents éléments comme le titre, la terminologie utilisée pour désigner les Roms, le contenu et les illustrations. Une tendance commune dans ces trois pays est celle d'employer de plus en plus « Roms », l'ethnonyme considéré juste, au lieu de « zingari », « nomadi », « tzigane » ou « țigani », alors que le contenu reste fortement biaisé.

L'analyse du contenu des articles appréciés comme incorrects a été faite, entre autres, à partir d'une adaptation du modèle de Boréus (2006) sur la discrimination discursive. Un autre outil d'analyse a été la confrontation du contenu des articles identifiés avec les codes déontologiques des journalistes.

Type de discrimination discursive	Modalités d'expression	Exemples concernant les Roms
Présentation négative de l'autre	<i>Etiquetage négatif</i> <i>Descriptions négatives</i> <i>Associations négatives</i>	<i>Pauvres riches Roms</i> <i>Clans tsiganes</i> <i>Les Roms ne veulent pas travailler</i> <i>Ils sont resquilleurs</i> <i>Les Roms abusent de la protection sociale</i>
Exclusion du discours	<i>Exclusion des voix</i> <i>Exclusion des images et des références</i>	<i>Le point de vue des Roms n'est pas inclus</i> <i>Absence des Roms dans les articles faisant référence à la diversité culturelle régionale</i>
Propositions visant un traitement défavorable	<i>Formulation de propositions explicites</i> <i>Soutien pour la normalisation des traitements négatifs</i>	<i>Propositions de ségrégation des Roms ou de mesures visant à encourager les Roms à quitter le pays</i> <i>Soutien aux expulsions forcées ou aux mesures interdisant aux Roms d'exercer leur droit au libre mouvement</i>
Objectification discriminatoire	<i>On parle des Roms comme s'ils n'avaient pas de sentiments, de besoins, de désirs</i> <i>Comme s'ils étaient des objets</i>	<i>Dans un cas où des enfants roms ont attaqué des touristes avec des pierres, aucune mention n'est faite du contexte social de l'incident</i> <i>Les Roms sont présentés comme un problème pour la société, qui doit être réglé par les autorités, sans consultation ou participation, et sans intérêt pour point de vue</i>

Dans tous les pays concernés, des normes pertinentes pour cette problématique ont été identifiées. Ainsi, en Espagne, « *le journaliste doit faire preuve d'extrême précaution pour le respect des droits des faibles et des discriminés. [...] Il convient d'éviter toute allusion péjorative ou jugement par rapport à la race, la couleur, la religion, la classe sociale ou le sexe d'une personne* ». Selon le code des journalistes d'Italie, « *un journaliste se doit de respecter les personnes, leur dignité [...] et ne jamais discriminer sur base de la race, de la religion* ». La Charte d'éthique professionnelle des journalistes de France spécifie qu'un « *journaliste digne de ce nom : respecte la dignité des personnes et la présomption d'innocence ; tient [...] l'intention de nuire, la déformation des faits, le détournement d'images, [...] la manipulation, pour les plus graves dérives professionnelles.* »

Mais c'est le code déontologique des journalistes de Roumanie qui a permis le plus clairement de mettre en évidence les dérives de nombreux articles concernant les Roms. Un point important a été intégré dans le code déontologique des journalistes suite à une série de démarches de la société civile, initiées dans le cadre d'un projet coordonné par l'Institut Interculturel de Timisoara en 1997 et poursuivi par plusieurs organisations au début des années 2000. Il s'agit de l'article 4 qui stipule que « *mention sera faite de la race, de la nationalité ou de l'appartenance à une certaine minorité, seulement dans les cas où l'information publiée se réfère à un fait strictement lié à cette question* ». Cela signifie l'interdiction de toute mention de l'appartenance à la minorité rom des personnes qui sont présentées dans des situations associées à des infractions ou à différents comportements antisociaux.

Toutefois, l'analyse des articles problématiques concernant les Roms a aussi mis en évidence le fait que quatre autres points du code déontologique sont souvent ignorés par les journalistes. Il s'agit, premièrement, de celui demandant aux journalistes de présenter de façon équilibrée les points de vue de toutes les parties concernées. Très souvent, des articles sur les Roms ne reflètent qu'un seul point de vue, sans demander l'avis des Roms directement concernés ou des représentants des Roms pour des questions plus générales. Autres demandes du code déontologique souvent ignorées dans le cas des Roms concernent la présomption d'innocence et la vérification des informations avant leur publication. Finalement, un autre point du code déontologique que les journalistes ont tendance à ne pas respecter dans les articles concernant les Roms est celui qui demande de faire une séparation claire entre faits et opinions. De nombreux articles ont été identifiés qui mélangent faits et opinions, sans précision, ou qui présentent des opinions comme des réalités.

Un phénomène intéressant qui a été repéré dans ce contexte concerne les échos dans la presse roumaine des articles publiés sur les Roms roumains migrants dans les pays de destination. Ainsi, à plusieurs occasions, des articles négatifs et incorrects sur les Roms de Roumanie vivant en Italie, en France ou au Royaume-Uni, ont été amplement cités dans les médias de Roumanie, avec le message, souvent implicite, mais clair, que les Roms créent une image négative de la Roumanie, avec des conséquences pour tous les Roumains, incluant des restrictions de l'accès sur le marché du travail des pays respectifs ou le blocage de l'adhésion de la Roumanie à l'espace Schengen. Cela ne fait qu'ajouter des justifications pour les préjugés à l'égard des Roms, très répandus en Roumanie, et contribue même à l'augmentation des tensions entre les Roms et le reste de la population.

Nouveau site sur le destin des Roms, Sinti et Gens du Voyage durant la période du national-socialisme

Un outil à usage pédagogique, élaboré sous la direction de Gerhard Baumgartner (Autriche) en coopération avec une équipe européenne d'une douzaine de pays.

Objectifs : valoriser les travaux des commissions d'historiens ; faire connaître les volets méconnus de ce génocide ; faire connaître la façon dont certains pays européens ont pris part, notamment, à l'élaboration de l'idéologie eugéniste .

Accès : <http://www.romasintigenocide.eu>

1910
1911
1912
1913
1914
1915
1915
1916
1917
1918
1919
1920
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932
1933
1934
1935
1936
1937
1938
1939
1940
1941





Fondation Menuhin : reconnaître la richesse culturelle rom

Marianne Poncelet, IYMF

« Je vous parle en tant que Juif, Tzigane pour toujours dans mon cœur, car nous, les violonistes, nous sommes les membres d'une tribu nomade, tout comme les Roms qui n'ont jamais connu la justice sur terre. J'irais jusqu'à dire que notre planète ne mérite pas d'abriter l'humanité tant que les Roms ne pourront voyager sur terre en totale liberté – la liberté des oiseaux dans les airs et celle des poissons dans les eaux – pour autant que l'air et l'eau continuent d'être des éléments de la vie »

Yehudi Menuhin

Yehudi Menuhin, un des plus grands violonistes du 20^e siècle, visionnaire et humaniste incomparable, a créé sa Fondation à Bruxelles en 1991, dans le but de donner une voix à ceux qui n'en ont pas, notamment les enfants, les artistes, et les minorités culturelles présentes en Europe.

Durant toute sa vie, il a soutenu la cause des Roms, car il admirait la richesse culturelle de ce peuple qui a traversé les âges et les vicissitudes de la vie sans jamais altérer son identité profonde. Il prit constamment leur défense, soulignant la virtuosité de leurs musiques et la flexibilité de leur mode de vie et de pensée. Il participa ainsi au programme de la Marche du Siècle de Jean-Marie Cavada, intitulée « *J'ai rencontré les Tsiganes* » aux côtés d'Émir Kusturica et du Taraf de Haïdouk, et il fut l'invité d'honneur du Séminaire international gitan de Barcelone en 1997 qui réunissait des délégations roms de toute l'Europe. Il rêvait d'établir une « Assemblée des Cultures » où la voix de chaque minorité culturelle présente en Europe serait entendue, y compris celle des Roms.

C'est pourquoi, dès sa création en 1991, la Fondation Internationale Yehudi Menuhin s'est inscrite dans cette même voie en associant les Roms à ses différents axes d'action, ainsi qu'en accueillant en son sein le Président de l'Union Romani espagnole, premier député européen gitan et ami proche de Yehudi Menuhin.

Tous les concerts produits par la Fondation incluent des artistes roms. Ceux-ci participent au dialogue interculturel qui se crée sur scène par la magie de la musique. Ce fut bien sûr le cas du concert mémorable « *From the Sitar to the Guitar* » présenté par Yehudi Menuhin et Ravi Shankar au Cirque Royal de Bruxelles en 1995, qui avait pour but d'illustrer le voyage des Roms de l'Inde à l'Andalousie. Ce fut également le cas des autres concerts de la Fondation, tels que « *les Voix de la Paix* » avec la présence de la gitane andalouse Esperanza Fernandez aux côtés de Noa et Miriam Makeba, « *Menuhin's Dream* » avec le chanteur gitan Juan Peña, « *Travelling Voices* » avec la voix chaleureuse de Esma Redzepova, la Reine des Roms de Macédoine, et bien d'autres, dont notamment le concert réalisé à Flagey en 2012 : « *Voices to Share* » qui réunit sur scène des femmes de divers horizons inspirées par la musique tzigane et soucieuses de soutenir la cause de ce peuple de voyageurs, telles que Vaya con Dios, Maurane ou Iva Bittova.

Le programme *MUS-E*, coordonné par la Fondation Menuhin dans 12 pays depuis de nombreuses années, s'adresse aux enfants de toutes cultures dans les écoles primaires où nos artistes travaillent de manière régulière afin d'apporter des outils novateurs d'inclusion sociale à travers l'art. En 2013, il est présent en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Espagne, en Finlande, en France, en Hongrie, en Israël, en Italie, au Kosovo, au Portugal et en Suisse.

En Belgique, le programme a démarré en 2000. En 2013, c'est environ quarante écoles primaires situées dans les différentes régions du pays qui y participent, sous la houlette de plus de cinquante artistes de toutes disciplines. Les principes du programme sont clairs : il s'agit de collaborer avec des artistes extérieurs aux écoles qui ont une pratique d'intervention artistique et sont en mesure de la mettre en œuvre de façon participative avec des publics d'enfants. Dans ce contexte, l'artiste a la liberté de ses choix méthodologiques, inspirés de ses propres recherches et pratiques. Il développe un partenariat singulier avec l'enseignant. L'enfant a carte blanche dans l'expression de sa créativité, car il est source de connaissances implicites. Le droit au refus, à l'erreur, au dialogue, au plaisir et à la place du jeu est valorisé dans ce processus. Le jugement et la compétitivité en sont bannis. Tous les enfants sont impliqués dans les ateliers et les minorités valorisées. Parmi ces minorités, on retrouve de nombreux enfants roms, plus particulièrement en Espagne, en Italie, en France, au Portugal ou en Hongrie, où le programme est actif.

Les différents projets européens menés par la Fondation Menuhin depuis sa création ont toujours comporté une dimension Rom : que ce soit le projet européen « *Enfants d'ici, contes d'ailleurs* » qui donna lieu à l'édition d'une collection de contes Roms, Arméniens, Kurdes et Berbères en plusieurs langues, le projet « *Iyouwe Share the World* », projet phare de l'année européenne du dialogue interculturel en 2008, qui a permis à la Fondation notamment d'initier une collaboration avec le *Roma Education Fund*.



Plus récemment, la Fondation a initié deux programmes : « *Sharing all Voices* » (2008-2010) et « *Voices for Tomorrow* » (2011-2013) qui l'ont menée à la rencontre des Roms en divers endroits d'Europe, plus particulièrement en Slovaquie de l'Est, et à qui a été proposé une collaboration avec les artistes/ambassadeurs de la Fondation, porteurs des valeurs chères à Y. Menuhin : le partage, le respect de la diversité culturelle, le dialogue interculturel, la créativité et la transmission.

C'est aussi ce voyage en Slovaquie qui a permis à la Fondation de participer à la conférence européenne sur le rôle de la culture dans l'intégration des Roms qui a eu lieu à Bruxelles en avril 2012, à l'initiative de la Commission européenne, et à laquelle la Fondation a participé en invitant sur scène les enfants du ghetto rom des environs de Kosice dans lequel un travail artistique avait été initié en collaboration avec la chanteuse Rom Ida Kelarova.

Une des missions de la Fondation dans chacune des actions précitées a été d'attirer l'attention sur la situation du peuple rom qui vit toujours à l'heure actuelle dans une précarité sans précédent. Ce faisant, elle met aussi en lumière la richesse des traditions de ce peuple qui représente une véritable minorité européenne et qui a encore beaucoup à nous apprendre.

C'est dans la continuité de cette mission que s'inscrit tout naturellement le projet européen « *Art4Rom* » dont l'objectif est de proposer une action pratique dans les écoles et dans les campements roms de plusieurs pays d'Europe, notamment en Hongrie, en Slovaquie et en Italie. Cette action est basée sur une approche artistique innovante inspirée notamment de l'approche MUS-E, mais pas exclusivement. Elle est relayée par des partenaires aux compétences complémentaires, incluant des associations roms telles que *l'Unión Romaní* en Espagne ou ERIO au niveau européen, chargés d'apporter au projet leur expertise, leur regard et leurs perceptions propres. *Art4Rom* a démarré en décembre 2012 et s'étendra sur une durée de deux ans. La prochaine réunion aura lieu à Budapest, en mai, et permettra de sélectionner les ateliers artistiques qui seront ensuite expérimentés en Slovaquie, Hongrie et Italie, afin que s'en dégage une méthodologie innovante susceptible d'être transmise et étendue à l'avenir. En parallèle, une bibliothèque virtuelle est créée par les partenaires afin de regrouper les informations nécessaires sur la richesse de la culture rom, décrite par de nombreux experts, dont les Roms eux-mêmes. L'objectif ultime du projet est de créer une plateforme réunissant les bonnes pratiques artistiques mettant en valeur les Roms et leur culture millénaire et d'en assurer une visibilité européenne.



Scolarisation des enfants roms à Bruxelles La voix des médiateurs culturels roms

Bailly E., Le GRAIN, 2013

En Belgique, tout comme dans le reste de l'Europe, on a vu émerger au cours de ces dernières années une préoccupation croissante concernant les Roms. Cette préoccupation s'est centrée essentiellement sur l'aspect le plus visible de leur présence dans notre pays, à savoir une mendicité majoritairement pratiquée par les Roms originaires des pays d'Europe de l'Est, et le fait que les enfants, mineurs d'âge et soumis à l'obligation scolaire, soient parfois associés à cette mendicité plutôt que d'être sur les bancs de l'école. Une rencontre avec les médiateurs culturels roms du Foyer a permis de mieux comprendre les raisons de ce faible taux de fréquentation scolaire des enfants roms et le rapport ambivalent et complexe qu'entretient, encore aujourd'hui, cette communauté à l'égard de l'école. Identifier les obstacles à la scolarisation a ensuite permis de mettre en avant quelques pistes de travail pour permettre une meilleure communication et rétablir un lien de confiance entre la communauté rom et l'institution scolaire.

Accès : <http://legrainasbl.org>



Éducation des enfants roms : défis et réponses

Pascale Charhon, IRFAM

La Commission européenne a adopté, le 5 avril 2011, un cadre pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, invitant les États membres à élaborer ou à réviser leur action afin de s'attaquer plus efficacement aux défis que représente l'inclusion de cette population, en vue d'enregistrer des améliorations tangibles d'ici la fin de la décennie. En outre, pour la première fois, le Cadre de l'UE soulève la question de l'inclusion des Roms au niveau de l'Union et la relie explicitement à la stratégie « Europe 2020 ». La question de la marginalisation économique et sociale permanente dont sont victimes les Roms relève directement de cette stratégie. Trois des cinq grands objectifs y sont directement liés : la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'accroissement des taux d'emploi et la réduction du décrochage scolaire allié à une plus grande participation des Roms à l'enseignement supérieur. Pour obtenir des résultats suffisants dans la réalisation des objectifs d'Europe 2020, les États membres qui comptent une plus grande population rom devront s'employer, explicitement et rapidement, à améliorer la situation des Roms.

Dans l'optique d'une approche intégrée, il convient que les États membres prennent en priorité les mesures ci-après en matière d'éducation :

- éliminer la ségrégation scolaire et l'orientation inappropriée vers l'enseignement spécialisé ;
- faire respecter pleinement l'obligation scolaire et promouvoir la formation professionnelle ;
- augmenter les inscriptions dans les établissements d'éducation et d'accueil de la petite enfance ;
- améliorer la formation des enseignants et la médiation scolaire ;
- sensibiliser les parents à l'importance de l'éducation.

La question de l'éducation des enfants des communautés roms/tsiganes est associée, partout en Europe, à toute une série de difficultés qui ont été analysées dans de nombreux rapports publiés par le Conseil de l'Europe, l'UE et la société civile : limitation de l'accès à l'éducation, fréquentation précaire de l'école, abandon scolaire, marginalisation et discrimination à l'école, résultats scolaires faibles ou échec... pour ne mentionner que certaines des plus répandues.

Depuis de nombreuses années, des plans d'action ont été élaborés dans les différents États membres de l'UE pour améliorer la situation des Roms. De même, plusieurs organisations intergouvernementales ont produit des recommandations à cet égard, le Conseil de l'Europe étant parmi les acteurs les plus actifs. Ainsi, la Recommandation n° (2000) 4 du Comité des ministres aux États membres sur l'éducation des enfants roms en Europe, adoptée en février 2000 déclarait : *« les politiques visant à régler les problèmes auxquels sont confrontés les Roms/Tsiganes dans le domaine de l'éducation doivent être globales et fondées sur le constat que la question de la scolarisation des enfants rom est liée à tout un ensemble de facteurs et de conditions préalables, notamment les aspects économiques, sociaux, culturels et la lutte contre le racisme et la discrimination ».*

Cadre de référence pour les politiques éducatives

Ce Cadre entendant mettre en œuvre la recommandation adoptée en 2000 sur l'éducation des enfants roms/tsiganes en Europe a permis de tracer une stratégie couvrant le domaine de l'éducation dans son ensemble. Les stratégies de mise en œuvre pratiques sont proposées sous forme de quatre finalités interdépendantes qui constituent une vision globale sur la politique éducative en faveur des Roms en Europe. Bien que publié en 2005, il reste en 2013 plus que d'actualité sur le plan des stratégies éducatives pour permettre aux enfants roms une meilleure intégration sociale par l'éducation. Les quatre piliers de cette stratégie sont :

- la scolarisation,
- l'insertion sociale,
- l'identité culturelle et le patrimoine culturel rom,
- la responsabilisation et la participation.

Scolarisation

Un des défis clés est de parvenir à un équilibre entre, d'une part, une prise en compte des besoins spécifiques des Roms et, d'autre part, l'intégration de ceux-ci dans le système d'éducation publique. Il est clair que l'école dans sa globalité ne répond pas aux besoins des Roms qui doivent aujourd'hui développer des compétences d'employabilité sur le marché du travail et des solutions personnelles pour survivre et réussir dans la société. Il est par conséquent nécessaire de rechercher de nouvelles méthodes et structures éducatives afin de leur permettre de participer effectivement à cet environnement, tout en préservant leur culture et leur identité ethnique. L'accès à l'éducation de base comporte un minimum d'années de scolarisation qui n'est pas « assuré » pour la population rom.

Des écoles plus attrayantes et accueillantes

Il s'agira ici d'introduire des contenus spécifiques relatifs à l'identité rom (histoire, mode de vie, littérature, musique, etc.), de développer des programmes scolaires plus flexibles, davantage de cours optionnels favorables aux besoins éducatifs plus divers ; de valoriser l'apprentissage non formel ; de sensibiliser les enseignants par le biais de l'éducation interculturelle et les préparer à faire face aux préjugés, à l'exclusion et à la marginalisation ; d'encourager et de soutenir les jeunes roms à devenir enseignants.

Promouvoir des politiques éducatives inclusives

Il s'agira ici de développer un environnement scolaire qui prévienne les discriminations, et la ségrégation, de développer les liens fonctionnels et la communication avec les familles et communautés roms notamment avec l'aide de médiateurs ; d'inclure les parents roms aux conseils d'établissement.

Combattre la discrimination structurelle

Il s'agira de décourager la sélection implicite fondée sur l'origine ethnique et les critères de revenus, de promouvoir le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle par le biais d'informations appropriées sur la population rom (contenu des programmes scolaires, fiches pédagogiques, modules d'enseignement, formation d'enseignants, visites à la communauté rom, projets communs en matière de développement local...), de soutenir une citoyenneté active et le sentiment d'appartenance commune à la culture organisationnelle de l'école.

Préparer les enfants roms au système scolaire général

Il s'agira de créer et mettre à disposition des moyens de mise à niveau et offrir des programmes de la deuxième chance aux enfants qui n'ont pas pu accéder à l'éducation préscolaire ; de sensibiliser les parents et les communautés roms afin qu'ils participent à l'éducation préscolaire ; de soutenir la création de classes maternelles bilingues dans les régions et les communautés où il existe une demande des familles rom ; de créer des écoles maternelles bilingues (langues romanis/majoritaires).

Diversifier l'offre éducative pour répondre aux besoins

Il s'agira de développer des formes alternatives de scolarisation : écoles mobiles, passeport scolaire, enseignement à distance, programme intensif de scolarisation, programme éducatif de réintégration dans l'école ; d'élaborer un carnet pédagogique ou un carnet scolaire pour le suivi de la scolarisation des enfants du voyage, d'organiser des rencontres entre enfants, parents et institutions scolaires pour faire le point sur la situation de l'enfant, faciliter le lien entre les différentes écoles fréquentées par l'enfant et les instituteurs pour prendre en compte le parcours scolaire de l'enfant.

Promouvoir l'équité et les politiques sociales

Il s'agira de mettre gratuitement à disposition des enfants roms défavorisés des manuels et du matériel scolaire, mettre à leur disposition des équipements sportifs ; offrir aux enfants certains de leurs repas et une assistance médicale gratuite ; leur distribuer des aides par l'augmentation de leur allocation scolaire, l'accès gratuit aux transports, aux TIC et l'octroi de bourses pour encourager les enfants roms à continuer les études.

Insertion sociale

Les stratégies en faveur de l'éducation des Roms doivent être appuyées par des stratégies plus globales de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des opportunités d'emploi. L'éducation est le meilleur moyen à long terme d'assurer l'insertion sociale des Roms et leur accès à des droits et des opportunités égales. L'objectif est d'apporter aux membres de la communauté rom (jeunes et adultes analphabètes) une instruction de base afin de compenser les lacunes résultant de leur non-scolarisation, ainsi qu'une formation pratique et technique pour, d'une part, valoriser les ressources existant dans les communautés et, d'autre part, pour améliorer leurs opportunités professionnelles. Ces actions doivent être accompagnées par des plans d'action locaux, régionaux qui puissent aider les Roms dans ce sens.

Identité culturelle et patrimoine rom

La condition *sine qua non* pour la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du cadre de référence des politiques éducatives en faveur des Roms est le besoin de garder et de stimuler l'identité et le patrimoine culturel rom dans l'esprit de la diversité. Favoriser et soutenir la valorisation de la culture et de l'histoire des Roms à travers des actions spécifiques est une des mesures essentielles pour que les enfants puissent être intégrés dans un milieu multiculturel. La promotion de la culture rom au niveau des enseignants, par des conférences, des séminaires de formation, du matériel pédagogique, l'organisation des festivals et des expositions sur l'histoire et la culture rom à destination du large public, ou encore le développement d'un itinéraire culturel rom, restent des mesures indispensables pour préserver et développer le patrimoine culturel rom dans le patrimoine culturel européen et renforcer leur identité.

Responsabilisation et participation de la société civile et les leaders de la communauté rom

Un défi majeur des sociétés d'aujourd'hui est de veiller à ce que les minorités participent sur un pied d'égalité au processus décisionnel et à l'exercice du pouvoir. Les Roms en Europe ne participent pas à ces processus et vivent en exclusion depuis des siècles. Les conséquences sont la dévalorisation de leurs ressources culturelles et traditionnelles, de leurs compétences et de leur identité, qui ont conduit à leur dépendance sur les plans économique et social. Pour remédier à cette situation, une des mesures serait d'instaurer des dispositions en faveur de la participation des Roms à la prise des décisions au niveau local et national et des formations afin de leur apporter les connaissances et les compétences nécessaires à la mise en œuvre de leurs droits.

ENDOÉTRANGERS

Exclusion, reconnaissance et expérience des Roms et Gens du Voyage en Europe

Frédéric Le Marcis, Katia Lurbe I Puerto

Academia, Louvain la Neuve
274 p., janvier 2013

Depuis 2005, les « endoétrangers » sont reconnues par le Conseil de l'Europe comme minorité ethnique. Cette appellation unique masque une population hétérogène connue sous les catégories « Roms », « Manouches », « Gitans », « Gens du Voyages », dont les situations et expériences sont liées à l'histoire, au politique, à l'économique. Cet ouvrage rassemble les travaux de sociologues, anthropologues, politologues et d'intervenants sociaux qui travaillent avec et auprès de ces populations au quotidien.



Accès et régularité à l'école maternelle en milieu rural roumain : rôle des incitants alimentaires

Aude Harou, OvidiuRo

Les personnes vivant en situation précaire retardent l'entrée de leurs enfants à l'école, car elles manquent souvent de moyens pour en assurer les coûts indirects (habits, chaussures, matériel et les calories nécessaires pour se déplacer jusqu'à l'école qui est rarement à proximité de leur quartier isolé), et ne comprennent pas l'effet positif qu'une présence quotidienne à l'école maternelle peut avoir sur leurs enfants. Un sondage sur la situation des Roms du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Banque mondiale/Direction générale de la Politique Régionale à la Commission Européenne dans onze pays, dont la Roumanie, indique que dans ce pays où l'école maternelle est gratuite, seulement 37 % des enfants roms entre 3-6 ans y sont inscrits. En revanche, en Bulgarie, l'école maternelle est payante, mais les inscriptions atteignent néanmoins un plus haut taux, à savoir 45 % ; et, en Hongrie, où elle est obligatoire, mais où des bourses sont disponibles, le taux est considérablement plus haut : 76 %.

Les enfants roumains les plus pauvres (surtout roms, même s'ils ne s'identifient pas nécessairement comme tels) abandonnent majoritairement l'école, car ils ne rattrapent jamais le retard qu'ils ont sur leurs condisciples. Par ailleurs, les parents reçoivent rarement le soutien de l'institution scolaire qui est primordial pour assurer la réussite de ces enfants. Même si selon le sondage cité, 80 % des parents roms aspirent à ce que leurs enfants complètent le cycle du secondaire obligatoire, 75 % de ces enfants ne terminent pas l'école secondaire. Aggravées par la discrimination, les conséquences sont l'énorme : écart dans l'insertion du marché du travail et un taux de productivité comparable à celui des pays les plus pauvres. Le développement mental des enfants démunis prend aussi du retard par rapport aux autres enfants, car ils manquent de stimulation.

Le programme « Chaque Enfant à la Maternelle » d'OvidiuRo

Après dix ans d'expérience acquise sur le terrain, en 2010, l'Association OvidiuRo a lancé le programme « Chaque enfant à la maternelle ». En partenariat avec le Ministère de l'Éducation, OvidiuRo a invité les maires à travers la Roumanie à poser leur candidature pour des fonds qui permettraient d'instaurer un projet qui augmente la participation à l'école maternelle des enfants démunis. Ainsi, 13 communautés ont été sélectionnées en 2010. Aujourd'hui le programme s'étend sur 20 communautés dans 12 départements différents, servant au total 1400 enfants.

Le programme consiste principalement à distribuer des bons alimentaires mensuels d'une valeur de 12 euros. Ce programme incite les familles vivant sous le seuil de pauvreté à assurer la présence quotidienne de leurs enfants aux classes maternelles. En conséquence, les enfants évitent en primaire le décalage avec les élèves de milieux plus favorisés, ce qui trop souvent conduit à l'abandon scolaire et aux impacts associés ultérieurement, dont le manque d'emploi. Le programme inclut également :

- une formation de professeurs durant l'été ;
- une interaction fréquente avec les parents pour inciter à une collaboration active (une fois par mois, les parents doivent servir d'assistants au professeur) ;
- la coordination d'une équipe locale (maire, directeur, professeur, assistant social, médiateur scolaire, médecin) qui est responsable du bon déroulement du programme.

Grâce à l'incitant que représentent les bons alimentaires, il est attendu cette année scolaire, comme il a été observé durant les deux dernières années, que les inscriptions à l'école maternelle augmentent et que les présences quotidiennes doublent.

OvR et son programme ont été cités comme « bonne pratique » dans un rapport récent de la Banque Mondiale. Le rapport mentionne également le programme « A Good Start » du Roma Education Fund qui s'est déroulé en Roumanie, mais aussi en Slovaquie. Actuellement, ces diverses initiatives se lient dans un partenariat pour pouvoir travailler à plus grande échelle au niveau européen.

Grande échelle et évaluation d'impact

Les ONG OvR et Roma Education Fund ont cherché à recevoir le soutien de la Banque Mondiale, ainsi que d'institutions académiques telles que *Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab* (Paris). Le consortium a pour objectif d'étendre l'action à plus grande échelle et de réaliser une évaluation. Le soutien du ministre de l'Éducation est également essentiel en vue de concevoir une politique nationale de la scolarité de la petite enfance, inspirée de l'expérience des ONG.

Des programmes proposés aux parents pour attirer les enfants de familles précaires à l'école maternelle ont déjà fait leurs preuves cette dernière décennie dans plusieurs pays (Bolivie, Brésil, et Mexique, par exemple). L'expérience de terrain d'OvR montre que les incitants de bons alimentaires permet non seulement d'augmenter les taux d'enregistrement des enfants dans les classes maternelles, mais surtout leur *présence régulière* dans les 20 communautés locales investies. Une évaluation plus approfondie permettrait, en Roumanie, de déceler les effets de l'enseignement précoce sur les performances scolaires futures, comme sur les comportements socioémotionnels des enfants défavorisés.

La plupart des programmes similaires en Amérique latine combinent des interventions scolaires et de santé. Les incitants financiers peuvent effectivement initier un changement de comportement positif de la part des parents (et enfants). Récompenser des comportements qui promeuvent l'éducation et la santé des enfants est une intervention sociale pragmatique ; ces aides peuvent couvrir des frais d'éducation et de santé, ainsi que les bases de nutrition. Les évaluations de *Bolsa Familia* (au Brésil) et *Oportunidades* (au Mexique) suggèrent que les programmes ont un impact accru sur les présences scolaires et les capacités cognitives et sociales, dès lors que les incitants sont conditionnés par la présence régulière, ainsi que par des consultations médicales et d'éventuels suppléments de micronutriments.

Les incitants scolaires ne se limitent pas aux pays en développement, même s'ils sont encore parfois mal perçus en Europe. Prenons le cas de la politique d'absentéisme et d'allocations familiales en Flandre. Les parents d'étudiants en âge de scolarité obligatoire qui sont absents sans autorisation de l'école au-delà de 30 demi-journées en 2 années consécutives ou qui ne sont pas officiellement inscrits à l'école pour plus de 15 jours consécutifs, doivent rembourser les allocations perçues. Cette méthode punitive peut avoir des conséquences préjudiciables pour les plus faibles. L'utilisation d'un « désincitant » comme mesure disciplinaire peut engendrer un contre effet. En revanche, une *récompense* attribuée suite à l'effort fourni auraient un tout autre impact (psychologique et matériel).

Approche holistique et européenne

UNICEF Roumanie a organisé une conférence fin septembre 2012 intitulée « *No child left behind in the Education System* », qui a conclu que les partenariats entre les secteurs de l'éducation, du social et de la santé (autorités centrales, locales et la société civile) sont non seulement nécessaires, mais cruciaux pour lutter contre le phénomène complexe de l'absentéisme et de l'abandon scolaire.

L'idée de combiner un contrôle des présences avec des examens médicaux réguliers des enfants en classe maternelle devrait logiquement mener à une réduction plus grande de l'absentéisme ; cela a d'ailleurs été démontré en partie dans des programmes sud-américains. L'école maternelle est un lieu idéal pour interagir avec les parents de familles démunies, car un jeune enfant entre 3-5 ans aura plus de chance d'être accompagné par un parent que quand il sera plus âgé.

Une intervention supplémentaire qui relève du secteur de la santé publique sera envisageable une fois que le consortium entre le Ministère de l'Éducation, OvR, Roma Education Fund, et les milieux académiques auront commencé à récolter des données sur les effets du programme décrit. Le Ministère de l'Éducation roumain sera amené à travailler avec le Ministère de la Santé, voire le ministère de l'Emploi, de la Famille et de la Protection sociale. Des partenariats avec des ONG spécialisées en service de santé et sécurité sociale seront créés, ainsi que des liens avec d'autres pays membres de l'Union européenne. Finalement, des ressources supplémentaires devront être assurées et les opportunités politiques saisies au moment propice afin de mener à bout une politique sociale de grande envergure qui inspirera peut-être d'autres pays.

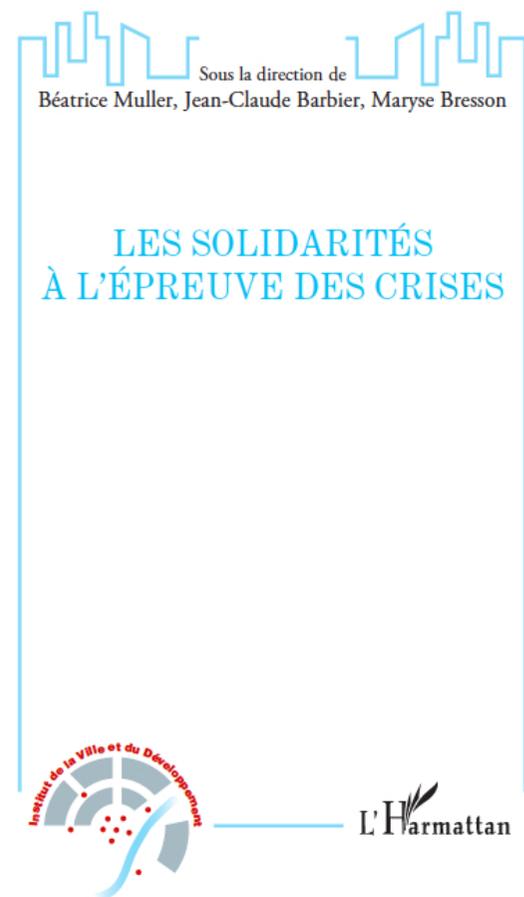
Les solidarités à l'épreuve des crises

Béatrice Muller, Maryse Bresson et Jean Claude Barbier

L'Harmattan, Paris, 2012

Dans un contexte de crise financière, économique et sociale en Europe, les réformes des systèmes de protection sociale engagées par les différents États européens se poursuivent. Aucun système n'y échappe. Ces réactions sont souvent appréciées soit comme un rempart évitant une crise profonde, soit comme une source de rigidité et un obstacle à la reprise économique. Il s'agit, dans cet ouvrage, de

comprendre comment ces différentes idées pénètrent les réalités des solidarités de la protection et des politiques sociales. Les différentes contributions des auteurs interrogent les solidarités publiques et privées en termes de mutation à l'œuvre que ce soient celles observées au sein des systèmes nationaux ou européens, ou encore celles qui portent sur les recompositions des solidarités sur les territoires, voire celles qui se font jour en termes d'individualisation. Les contributions proposées prennent appui sur les réflexions menées par les membres du Réseau thématique « Protection sociale, politiques sociales, solidarités » de l'Association Française de Sociologie.





Roms en Turquie : histoire, insertion et participation

Altay Manço, IRFAM

De 10 à 30 millions de Roms dans le monde et plus de 700 000 en Turquie, soit environ un pour cent de la population totale de ce pays. C'est une proportion équivalente à celle de la France et supérieure à celles de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne. En revanche, proportionnellement, vivent en Turquie de deux à trois fois moins de Roms qu'en Roumanie, Espagne, Bulgarie, Hongrie, Grèce, Serbie et Slovaquie.

La racine « Rrom » veut dire « homme » dans les langues indiennes. Le mot « tzigane » ou ces nombreuses translittérations, utilisés dans le langage courant viennent du grec byzantin *atsinkanos* qui signifiait « paria, intouchable » et a d'abord été utilisé pour désigner une secte chrétienne de musiciens et de devins itinérants, arrivée en Asie Mineure au 11^e siècle.

L'origine indienne de ce peuple est généralement admise et s'illustre par des recherches sur la langue romani. Leur présence en Europe remonte au 12^e siècle et est conditionnée par leur passage par l'Anatolie, notamment.

En Europe du Sud-est, la présence rom est massive et s'explique par l'expansion dès 1360 de l'Empire ottoman. Bien des groupes roms ont joué des rôles importants au sein de l'armée ottomane d'où leur présence aux confins de l'Empire et en zones frontalières. Ils étaient palefreniers, éleveurs de chevaux, musiciens, armuriers ou soldats. Des métiers traditionnels déjà exercés par leurs ancêtres sous les empires perse et byzantin. Chez les Ottomans, ils constituaient un millet islamisé pour échapper à l'esclavage.

Aux 19 et 20^e siècles, au moment du retrait de l'Empire ottoman des Balkans et de l'éveil des nationalismes, se trouvant en minorité partout et souvent associés aux Turcs ottomans chassés, ils furent rejetés, un moment réesclavagisés et victimes d'exactions diverses jusqu'à l'Holocauste perpétré par le régime nazi et ses alliés locaux.

Ce peuple sans État ne se considère pas comme « nomade ». Ce sont des groupes très anciennement installés en Europe. Ce sont bien des « Européens autochtones » ! Mais ces millions d'âmes restent un des peuples les plus pauvres au sein de l'Union européenne, vivant de très nombreuses discriminations et exclusions comme le montrent les diverses contributions de ce cahier.

Qu'en est-il en Turquie ? Une récente étude de l'Université Hacettepe d'Ankara nous permet d'avoir des indications. Les chercheurs de cette équipe ont interviewé, en 2011, 250 jeunes roms de Turquie âgés de 16 à 26 ans. Leurs réponses à une multitude de questions sont comparées à un échantillon similaire de jeunes turcs non roms.

Qu'en est-il en Turquie ? Une récente étude de l'Université Hacettepe d'Ankara nous permet d'avoir des indications. Les chercheurs de cette équipe ont interviewé, en 2011, 250 jeunes roms de Turquie âgés de 16 à 26 ans. Leurs réponses à une multitude de questions sont comparées à un échantillon similaire de jeunes turcs non roms.

Les résultats montrent qu'au moment de l'étude seulement 12 % des jeunes Roms de Turquie rencontrés poursuivaient des études. Ce taux est de 52 % dans l'échantillon des jeunes turcs, en général. Ces derniers ont déclaré aux enquêteurs avoir chez eux en moyenne deux fois plus de livres que les jeunes roms. À peine un jeune rom rencontré sur trois a obtenu son diplôme d'études secondaires. Les diplômés d'études supérieures sont eux seulement 7 %. Dans le groupe turc majoritaire, ces valeurs sont respectivement de 86 % et de 18 %. Ainsi, le niveau de scolarité des Roms de Turquie est trois fois moins bon que le niveau atteint par le groupe majoritaire.

Dans le groupe rom, un jeune sur trois pense avoir été discriminé dans l'espace public, dans l'année qui a précédé l'étude. Ce score n'est que de 13 % au sein du groupe Turc. Aussi, les Roms de Turquie sont infiniment moins nombreux que les Turcs majoritaires à considérer leur pays comme un pays égalitaire pour tous.

Une famille rom de Turquie sur dix est une famille monoparentale. Cette réalité ne touche que 4 % seulement de la population générale. Près de 90 % de jeunes roms de Turquie se disent « croyants » et 40 % dit pratiquer régulièrement l'islam. Ces données sont respectivement de 55 % et de 25 % dans le groupe turc. Si la vie communautaire et religieuse apparaît plus importante pour les jeunes Roms de Turquie comparés aux membres de la majorité dans ce pays, significativement plus de jeunes Roms révèlent qu'ils ont, en revanche, des pratiques qui peuvent être considérées comme « illégales » (bagarres, graffitis, vandalisme...).

Ces quelques données tendent à montrer que l'état d'exclusion des jeunes roms des marchés scolaires et d'emploi est aussi grave en Turquie que dans d'autres États des Balkans.

En 2010, le premier ministre turc a lancé une « initiative d'ouverture » envers les Roms. Il s'agissait d'offrir de nouvelles opportunités sociales et économiques aux Roms du pays, bien que la dimension scolaire ne soit pas réellement envisagée. Le premier ministre mettant l'accent sur l'intégration des Roms dans les droits et les responsabilités de la citoyenneté a promis la « fin des bidonvilles ». Aussi, l'Administration du Logement a inauguré des projets pour plus de deux mille unités d'habitation pour les familles roms, dans onze villes de Turquie. Le revers de la médaille est que cette « ouverture » s'est avérée être également une justification pour des projets de rénovation urbaine : en échange de nouveaux appartements en périphérie, les Roms ont quitté leurs quartiers (souvent en ruine) au centre des villes libérant ainsi un espace très apprécié des promoteurs immobiliers...

Le plus grave étant que les communautés roms (en pleine émergence identitaire) se sont vues disloquer en bordure des grandes villes de la Turquie. Si les Roms sont intégrés à de nouveaux espaces, tels que les écoles et les hôpitaux publics, ils sont déconnectés de leurs traditions et de leur vie sociale ancestrales.

Quels seront les impacts de ces décalages spatiaux sur la façon dont les Roms s'identifieront à la ville, à la citoyenneté ? Cet épisode toujours en cours de l'histoire des Roms de Turquie témoigne à nouveau des frontières sociales, politiques et symboliques entre citoyens turcs roms et non roms. Ces frontières sont refaçonnées et prennent de nouvelles formes dans une Turquie en rapide évolution économique et en phase de libéralisation sociopolitique.

**Nouvelle parution dans la collection « Compétences Interculturelles »
des éditions de L'Harmattan (Paris)**

Migrants solidaires, destins jumelés ? Pratiques et coopérations transnationales

Clémence Aschenbroich et Altay Manço

Ce livre s'appuie sur diverses histoires de migration dans un contexte de solidarité pour comprendre comment s'expriment les comportements et les mouvements d'entraide parmi les migrants. L'intention est de voir comment s'élaborent les comportements de solidarité en milieu d'immigration. Le travail d'identification et d'analyse des initiatives auprès de différents migrants/acteurs de solidarité offre des repères sur les ressources et les actions mises en place et éclaire les obstacles auxquels ils sont confrontés. La coopération officielle et informelle constitue le soubassement d'un système autonome et s'inscrit dans un processus de développement solidaire et interculturel. Cette

forme de coopération constitue le noyau d'un fonctionnement d'initiatives de solidarité qui se met en place à travers des comportements et des pratiques privées, singulières ou associatives, comme un lien entre les destinées de deux ou plusieurs localités ou familles. Les études présentées dans ce volume envisagent la solidarité dans un contexte d'émigration/immigration comme moteur d'une dynamique sur deux ou plusieurs espaces. Elles tentent de saisir les enjeux de cette solidarité dans le parcours migratoire. Elles posent un regard sur les pratiques et les stratégies mises en œuvre afin de constater les points forts et les limites de ces initiatives solidaires, et de décliner des recommandations pratiques et politiques. Les initiatives ciblent des projets qui lient la Belgique à l'Afrique.





Stratégies d'insertion socioprofessionnelle d'un groupe de jeunes roms du quartier Saint-Léonard

Maxime Amoranitis et Patricia Alen,
IRFAM

Ce texte porte sur les stratégies d'intégration d'un échantillon de 12 personnes qui ont comme points communs d'appartenir à une communauté rom et de résider dans le quartier Saint-Léonard à Liège. Il a pour but d'ouvrir des pistes de réflexions et d'actions en matière d'insertion de populations exclues du marché de l'emploi.

Les témoins ont été rencontrés en 2010-2011 par l'intermédiaire d'un Service d'Aide en Milieu Ouvert (AMO SAS) fréquenté notamment par des usagers rom. Ils ont été accompagnés durant plusieurs mois.

L'observation part de l'hypothèse que les Roms de ce quartier font face à beaucoup plus d'obstacles que d'autres populations pour s'intégrer, entre autres, en raison du manque de qualifications, d'un faible taux de scolarisation, d'une non-maîtrise du système administratif belge, de la langue de la majorité, etc.

L'étude poursuit une approche qualitative « incluante » dans le sens en plus des entretiens individuels et des observations réalisés, il donne la parole aux Roms pour qu'ils décrivent leur réalité et débattent ensemble des solutions envisagées par les uns et les autres.

En outre, ont également été interviewés des travailleurs (sociaux) en contact avec ce public : six assistants sociaux, une concierge, quatre policiers, deux agents administratifs et deux médecins.

En amont de cette étude, un web reportage intitulé « *Le monde ne tourne pas rom* », coréalisé avec le journaliste Patrick Severin, soulevait ces mêmes problématiques : *comment font-ils pour vivre en Belgique et selon leurs choix ? Se sentent-ils intégrés ? Veulent-ils s'intégrer ? C'est quoi « s'intégrer » ? Pourquoi sont-ils venus en Belgique ? La « culture rom » qu'ils vivent est-elle compatible avec l'école, le marché de l'emploi comme on les connaît en Belgique ? Qu'est-ce qui relie les « Roms » entre eux ? Ont-ils des spécificités culturelles qui leur rendent la vie difficile en Belgique, avec des non-Roms ? Comment pensent-ils dépasser ces difficultés ?...*

Des trajectoires complexes

La plupart des personnes rencontrées sont originaires de Bulgarie, de Roumanie et d'Ex-Yougoslavie. Presque tous sont des hommes de 18 à 25 ans. La personne la plus âgée (38 ans) est l'une des deux seules femmes ayant sollicité l'aide de l'AMO.

Leurs projets sont diversifiés tant au niveau de l'emploi que de la formation. Il ressort de l'analyse des données que tous sont intéressés par un job à n'importe quel prix. C'est que ces personnes disposent d'une carte de séjour de type « E » qui leur permet de rester 3 ans sur le territoire belge, mais qui nécessite l'obtention d'un permis de travail pour accéder à l'emploi. Et cela passe par la signature d'un contrat de travail...

Pourtant la plupart des personnes rencontrées sont en Belgique depuis 8 à 10 ans. Cela montre que les individus rencontrés sont arrivés en Belgique sans statut légal ; ils sont passés par une phase durant laquelle ils ont appris à se « débrouiller » (par exemple : se faire soigner sans frais chez tel médecin, en cas de besoin...). Dans ce groupe d'une douzaine de personnes, neuf bénéficient de l'aide d'un CPAS, un s'est vu refuser le revenu d'intégration, un n'a pas encore fait les démarches pour l'obtenir et un est bénéficiaire d'allocations de chômage.

Dix personnes sur douze sont célibataires. Leur niveau de maîtrise du français est souvent rudimentaire, même si quatre d'entre eux ont un bon niveau en cette langue. La langue maternelle des intéressés est le bulgare, le roumain ou un dialecte romani. En général, le niveau d'études ne dépasse pas, dans ce groupe, la 3^e année du secondaire professionnel.

Plusieurs d'entre eux ont obtenu des contrats de travailleur indépendant : c'est la clé qui leur permet de rester sur le sol belge, mais cela ne donne accès à d'autres types d'emplois ni à une formation professionnelle.

Les emplois sont obtenus, la plupart du temps, grâce à leurs réseaux personnels, au sein des mêmes filières : vente ou distribution de journaux en rue, cueillette de fruits ou services de téléphonie. Les trois quarts de l'échantillon sont en possession du permis de conduire.

Au niveau de l'appartenance religieuse, l'échantillon est scindé en deux avec d'un côté les chrétiens et de l'autre les musulmans. Une moitié des individus est domiciliée dans un appartement alors que l'autre moitié réside dans une maison. En pratique, l'observation participante montre que personne ne se loge de manière autonome. Chaque personne est rattachée à un « foyer » qui, la plupart du temps, loue ou utilise un logement qui appartient à un membre de la famille élargie. Cet habitat étant en plus ou moins bon état, les résidents doivent en financer/réaliser l'entretien ou la réfection.

Un double discours croisé

Les relations entre ce public et un ensemble d'associations/structures liégeoises met en évidence un discours croisé : celui des Roms sur les structures d'aide et celui des structures sociales sur les Roms.

- On s'aperçoit que L'État belge ne reconnaît pas l'institution familiale des intéressés. Or, les familles roms continuent à vivre selon leurs règles et compositions traditionnelles, tout en instrumentalisant en leur faveur la non-reconnaissance de leurs mariages pour toucher des aides sociales plus élevées. Il existe un système de redistribution des différentes aides sociales perçues par les membres d'un foyer. Par exemple, les dépenses de nourriture sont centralisées de manière à ce que celles-ci soient moins coûteuses. Il en va de même pour l'achat de biens durables (outils, véhicules...), rapportant ou non des revenus complémentaires (réparation de voitures, petit commerce local ou ambulant...). La solidarité financière entre les Roms est parfois mal interprétée par les assistants sociaux du CPAS qui voient de l'argent apparaître soudainement sur des comptes en banque, soupçonnant ainsi certains d'avoir des activités parallèles non déclarées ou illégales. Cette solidarité n'est d'ailleurs pas que financière : elle permet de soutenir moralement les uns les autres. Au sein de la population rom du quartier Saint-Léonard, très peu sont demandeurs d'une aide publique autre que matérielle. Toutefois, les Roms rencontrés perçoivent, dans certains cas, la présence de leur communauté comme pesante. En plus de devoir s'intégrer dans le pays d'accueil, ils doivent également rester intégrés dans leurs réseaux d'origine.
- L'école, de son côté, s'avère être un dispositif d'intégration à double tranchant. D'un côté, il permet d'augmenter le niveau d'éducation, mais dans certains cas, il peut entraîner la marginalisation de certains qui sont maladroitement réorientés vers des établissements ou vers des types d'enseignement inadéquats pour la population concernée.
- Enfin, les champs de valorisation sociale ne sont pas toujours identifiés de manière identique par le groupe rom et les intervenants sociaux. Aux yeux des Roms, l'apparence physique, le style vestimentaire, la musculation ou l'exercice d'un métier qui met en valeur le corps, sont des stratégies identitaires d'une grande importance dans le processus de socialisation. Un lieu de formation comme une association ou une maison de jeunes peuvent parfois être perçus comme contraignantes pour les Roms (les règles, le regard et la langue de l'Autre...), alors que la salle de sport semble être un endroit propice pour élargir utilement son réseau social. Ainsi, la fréquentation de salles de musculation à bas prix est légion et est censée améliorer la force physique (outil de travail) et le réseau de confiance (référence valorisante) des hommes.

Ces constats permettent *in fine* de développer, avec certains intervenants sociaux (comme l'AMO SAS), une lecture plus interculturelle du travail avec la communauté rom, englobant une dimension médiatrice. Si d'aucuns prétendent que les Roms sont « perdus » dans le système social en Belgique, la présente étude montre que ce n'est pas nécessairement le cas et met en exergue leurs ressources et stratégies d'adaptation, malgré leurs lacunes en matière linguistique (français, analphabétisme...), entre autres.

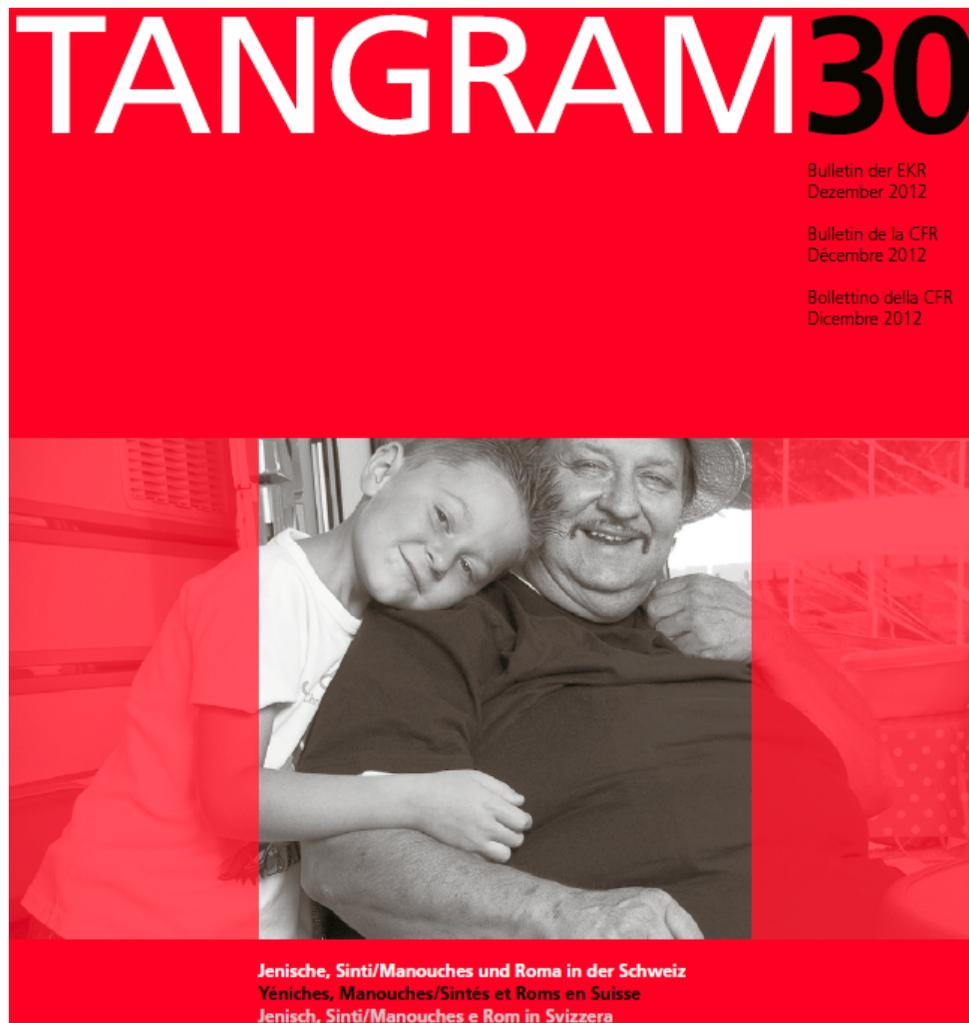
On voit également que les références identitaires des uns et des autres ne coïncidant pas, des chocs culturels peuvent naître. C'est là que l'intervention du médiateur interculturel a sa pertinence. Il sera un facilitateur améliorant l'impact du travail social, mais aussi un transmetteur permettant au public rom de cerner les références culturelles des institutions avec lesquelles il est en contact.

La revue *Tangram*, n° 30. Décembre 2012

Dossier spécial

« *Yéniches, Manouches/Sintés et Roms en Suisse* »

En particulier : « Confrontation à l'extrême pauvreté en territoire urbain : expériences et réflexions genevoises » par Monique Eckmann (p. 94-98).





Et pourquoi pas ? Un projet de coopération entre jeunes issus ou non des communautés roms et Gens du Voyage en Belgique francophone

Julie Godfroid, EPTO
Kévin Haddad, 4motion

EPTO (Organisation européenne de formation par les pairs, European Peer Training Organisation) est une association internationale sans but lucratif basée à Bruxelles qui encourage les jeunes et les professionnels de l'éducation à prendre leurs responsabilités face aux préjugés, discriminations et exclusions. EPTO coordonne un réseau de « formateurs par les pairs » dans 14 pays européens.

Malgré son expérience de 15 ans dans l'éducation à la diversité, le réseau disposait de peu de ressources pédagogiques abordant les discriminations à l'égard des personnes issues des communautés roms et Gens du Voyage. Or, ce sujet sensible était abordé dans les formations délivrées par l'association, tant aux niveaux belges qu'euro péen. EPTO a donc jugé important de pallier à ce manque en élaborant un projet qui lui permettrait d'actualiser ses outils et qui encouragerait les jeunes et les travailleurs du secteur jeunesse à s'engager sur ce sujet.

EPTO ne voulait néanmoins pas d'un projet « sur » les Roms et les Gens du Voyage, mais d'un réel projet de coopération « entre » Roms et non Roms. D'où son intitulé « *Et pourquoi pas?* ».

« Et pourquoi pas » montrer que des jeunes, quelle que soit leur origine, peuvent prendre ensemble des responsabilités dans la lutte contre la romaphobie et dans la promotion d'un vivre ensemble serein et négocié. « Et pourquoi pas » convaincre que les jeunes sont à même de confronter les sujets qui les affectent et qu'ils peuvent jouer un rôle majeur auprès de leurs pairs sur ces thèmes brûlants, encore et toujours d'actualité.

Depuis 2011, grâce au soutien financier du Bureau International Jeunesse (BIJ) et du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI), EPTO a pu identifier les partenaires pouvant s'investir à long terme dans ce projet, recruter les jeunes et des travailleurs sociaux susceptibles d'avoir un réel impact au sein de leur institution ou organisation et les soutenir dans l'organisation d'activités de sensibilisation auprès d'autres jeunes.

La mise en place du projet

Au commencement de ce projet en 2011, EPTO était peu inséré dans des réseaux de personnes et d'organisations travaillant avec les populations roms et connaissait peu de partenaires potentiels en Belgique francophone. Nous avons donc pris le temps d'identifier et de convaincre diverses organisations de participer à cette aventure.

Deux réunions préparatoires ont eu lieu. Plusieurs obstacles ont été rencontrés, notamment celui de trouver une période de formation permettant au plus grand nombre de participer. Pour les personnes issues des communautés roms et Gens du Voyage, plusieurs facteurs peuvent expliquer l'absence de participation. Premièrement, la priorité pour les familles est de subvenir à leurs besoins financiers et non d'investir du temps bénévolement, sans autre forme de compensation. Deuxièmement, notre approche culturelle de la formation ne convient pas à tous : une organisation sur plusieurs jours, en résidentiel, avec des personnes inconnues... Troisièmement, le manque de participation des jeunes à l'élaboration du projet initial et une certaine méfiance à l'égard de celui-ci. D'autant que le financement ne bénéficierait pas directement à l'amélioration de la situation matérielle des Roms et des Gens du Voyage.

Dès avril 2012, nous avons intensifié la communication avec les partenaires. Nous avons participé à la conférence organisée par la Commission européenne *From Segregation to Integration, the role of Culture in Roma Inclusion* et à la représentation du Théâtre Nomade abordant la thématique de la cohabitation avec les Gens du Voyage. Nous avons participé au Festival « 100 visages » organisé par le SAS (AMO) à Liège afin de présenter le projet et de consolider la coopération avec les organisations de ce quartier. Une interview a été réalisée et diffusée sur la radio 48 FM. Nous avons aussi participé à la réunion de la Coordination sociale, réunissant les écoles et les intervenants sociaux de Saint-Léonard, pour optimiser la visibilité et assurer la viabilité du projet à plus long terme.

La décision a finalement été prise de cibler ce quartier multiculturel quadrillé par de nombreux acteurs sociaux et associations, dont l'AMO (voir l'article dans ce numéro).

Le programme de la formation par les pairs

La formation par les pairs organisée en 2012 s'adressait à une quinzaine de jeunes et de travailleurs du secteur jeunesse travaillant déjà ou présentant un intérêt à collaborer avec les jeunes issus des communautés roms et des Gens du Voyage. EPTO souhaitait que ce groupe soit diversifié en termes d'origines, de genres, d'opinions, de sentiments d'appartenance aux communautés roms et Gens du Voyage.

Objectif atteint : l'une des forces de ce projet est bien la diversité au sens large des participant(e)s, les personnes non issues des communautés roms reflétant aussi la réalité multiethnique de la Belgique et du quartier. Plusieurs nationalités, plusieurs institutions et types de travailleurs étaient représentés et l'équilibre en matière de genres bien respecté : huit femmes et neuf hommes. D'un point de vue professionnel, la majorité des participants étaient éducateurs, animateurs, chargés de projets ; on dénombre aussi un photographe. Trois participantes étaient demandeuses d'asile et résidentes au Centre ouvert de la Croix-Rouge de Natoye. Deux étaient à la recherche d'un emploi et impliqués, de manière bénévole, dans deux organisations du quartier.

Les finalités de la formation étaient de prendre conscience de sa propre conception de l'identité culturelle, de ses stéréotypes, préjugés et comportements discriminatoires ; de promouvoir le dialogue interculturel en tant que processus créatif et constructif visant le vivre ensemble serein et négocié ; de questionner la terminologie et de développer un langage commun sur des concepts aussi complexes que « Roms », « Manouches », « Tsiganes », « Sintés », « Kalés », « Gens du Voyage », « romaphobie », « antitsiganisme », etc. et, enfin, de développer des compétences d'animation, de facilitation et de mise en projets autour des questions de diversités et de lutte contre les discriminations.

La formation s'est déroulée en trois étapes : une phase de sensibilisation de quatre jours ; une phase de mise en pratique de deux jours, où les participants se sont essayés à l'animation des activités qu'ils avaient vécues ; une journée de suivi, afin de soutenir les participants dans la mise en place de leurs projets.

Le programme a suivi un processus pédagogique qui inclut des activités interactives, des simulations, des visualisations et des jeux de rôles. Un manuel pédagogique et un certificat de participation ont été distribués au terme de la formation.

L'impact

Des évaluations ont été menées durant et en fin de processus de formation. Nous estimons que le travail de prise de conscience de ses propres préjugés et stéréotypes a été concluant. La diversité du groupe a été une force qui a beaucoup contribué à la qualité des échanges et des apprentissages.

En ce qui concerne l'avenir, les participants ont manifesté leur envie de prendre des initiatives pour faciliter la cohabitation et la coopération avec les personnes issues des communautés roms et Gens du Voyage. Ils ont formulé les propositions suivantes : continuer à développer la communication et les liens entre Roms et non Roms ; mettre en place plus d'actions pour faire connaître la culture rom ; sensibiliser les Roms à une ouverture aux autres ; favoriser des contacts réguliers entre Roms et non Roms à la Maison de Jeunes, via des ateliers sportifs ; présenter le projet de formateurs par les pairs et ses compétences au Centre de médiation des Gens du Voyage de Namur, etc. Signalons enfin le projet ambitieux initié par l'un des participants, intitulé « IntegraRoms », qui vise à favoriser l'intégration des Roms et Gens du Voyage à Liège.

D'autres prendront aussi des responsabilités en dehors du quartier Saint-Léonard. L'un d'entre eux a déjà facilité un atelier de sensibilisation aux questions de diversités au Centre communautaire laïc juif (CCLJ). Un autre envisage d'organiser des ateliers avec des jeunes placés par le juge. Les participantes du Centre ouvert de la Croix-Rouge de Natoye développent un atelier pour les résidents francophones et d'autres Centres d'accueil de demandeurs d'asile ont manifesté leur intérêt pour la formation. En novembre 2012, certains formateurs par les pairs ont également présenté le projet lors d'une conférence abordant la thématique de l'insertion scolaire et professionnelle des Roms organisée par le CRIPEL à Liège.

Le fait d'avoir recentré ce projet sur un quartier spécifique a eu pour bénéfice direct d'améliorer la coopération entre les différents services présents sur un même territoire. Nous sommes dès à présent convaincus qu'agir localement aura un impact plus durable sur la vie du quartier.

Grâce à ce projet pilote et aux outils pédagogiques qui y ont été testés et qui seront finalisés en 2013, EPTO envisage de reproduire l'expérience à l'échelle européenne en conservant l'aspect local des initiatives. EPTO conçoit actuellement un projet qui reprendrait les bases de l'action « Et pourquoi pas? » dans cinq à six pays européens (Grande Bretagne, Luxembourg, Belgique, France, Roumanie, Slovaquie). Dans ce cadre, nous souhaitons cette fois mener une étude comparée afin d'extraire de bonnes pratiques en matière de coopération entre personnes issues ou non des communautés roms et Gens du Voyage.



**Appel de communications, d'affiches et de symposiums - XIVe Congrès international de l'ARIC
Association internationale de recherche interculturelle**

**Mouvements sociaux et dynamiques actuelles de changements.
Nouveaux défis pour la recherche interculturelle**

Université Mohammed V Souissi, Rabat, Maroc du 9 au 13 décembre 2013

Date limite de dépôt de vos propositions : 30 juin 2013

La mondialisation a entraîné de profonds changements au sein des diverses sociétés d'une part, et sur le plan des relations entre les sociétés et les cultures du monde de l'autre. Elle n'a pas fini de déposséder les États de leurs prérogatives et de les mettre en concurrence avec tout un ensemble d'acteurs sociaux. L'émergence et le développement de mouvements sociaux que nous vivons depuis les trois dernières décennies dans toutes les régions du monde sont le fruit de ces bouleversements et la conséquence des diverses crises économiques, politiques, culturelles et de valeurs que traversent nos sociétés. Il s'agit tout d'abord d'une crise institutionnelle. La formule démocratique occidentale qui reposait sur le gouvernement représentatif et la médiation est mise à rude épreuve à l'heure de l'immédiateté et de la libre circulation de l'information. La représentation démocratique semble de moins en moins acceptée et l'idée de démocratie directe fait son chemin. Ainsi, on assiste à l'émergence et le développement des mouvements sociaux qui communiquent en temps réel et construisent des passerelles et des espaces de convergence interculturelle entre des cultures diverses. Il s'agit également d'une crise des idéologies. Celle-ci a réduit le débat public, entamé la légitimité des acteurs politiques et conduit à l'imagination d'autres modèles d'organisation sociale. De plus en plus, les individus sont à la recherche de modèles de substitution qu'ils trouvent dans la société, soit en retournant vers la tradition ou vers les communautés, ou dans le dépassement de l'espace national. Enfin, nous assistons à une crise de la mondialisation. Celle-ci a brisé les lieux et les formules de régulation traditionnels, s'attaquant à la souveraineté nationale et faisant naître ainsi de nouvelles demandes sociales et interculturelles. Ce constat des dynamiques et changements profonds que connaît notre monde constitue un défi pour la recherche interculturelle et pose des questions qui nécessitent sinon des réponses, à tout le moins une réflexion sérieuse. Qu'en est-il des théories de la fin de l'histoire et des conflits des civilisations annoncées vers la fin du siècle dernier ? Si l'État nation se retrouve en crise, sommes-nous en train d'avancer vers de nouvelles formes d'organisation sociétale qui dépassent les clivages nationaux vers des identités interculturelles transnationales ? La construction de passerelles entre mouvements de pays différents, l'internationalisation des luttes et l'émergence du mouvement altermondialiste sont-elles la suite logique de la prise de conscience par des acteurs sociaux, toujours plus nombreux, qu'une partie grandissante des politiques qui affectent les modes de vie locaux est le résultat de décisions prises en dehors du cadre national, au sein d'institutions supranationales ? Comment les relations et les rapports interculturels se développent-ils dans ce nouveau contexte à la fois mondialisé et fragmenté ? Comment les domaines traditionnels de la recherche interculturelle, qu'on pense ici à la psychologie ou à l'éducation, se trouvent-ils affectés, recomposés, reconfigurés par les dynamiques de changements à l'œuvre ? Les chercheurs interculturels sont-ils outillés, sur le plan conceptuel et méthodologique, pour faire face à ces nouveaux défis ? Les mouvements sociaux contemporains appellent-ils à un redéploiement interdisciplinaire pour mieux les approcher et les comprendre ? Comment peut-on prendre en compte la dimension politique de ces dynamiques et transformations dans une perspective interculturelle ? Le congrès 2013 offre des espaces d'échange, de dialogue et de construction de nouveaux savoirs entre ces perspectives multiples. Les axes thématiques proposés orienteront les propositions de symposiums, de communications et d'affiches. Ils seront aussi abordés lors des conférences plénières. Le comité d'organisation est par ailleurs ouvert à toute proposition, en dehors de ces axes, qui pourrait amener des lumières nouvelles.

Les axes thématiques :

- Conflits des civilisations et redéploiement des relations interculturelles ;
- Diversité, droits humains et nouveaux modes de gouvernance ;
- Mouvements sociaux / Altermondialisme ;
- Religions, laïcité et mouvements sociaux ;
- Migrations, Identité(s) individuelles, locales, nationales et transnationales ;
- Mouvements sociaux, mobilités et communication ;
- Minorités religieuses, philosophiques, ethniques, politiques ;
- Dynamiques de changement, éducation et accès à la culture ;
- Psychologie et médiations interculturelles à l'aune des mouvements sociaux ;
- Épistémologie interculturelle.

Intéressé(e) ? Déposez votre proposition à l'adresse : communications.aric2013@gmail.com